CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT COMPTE RENDU DE LA RÉUNION 2017/04 DU MARDI 03 AVRIL 2018- 20 H 30

<u>Présents</u>: MM Bernard JARNET, Pascale DEGLETAGNE, Marc RIGOLLET, Daniel VERNAY, Vincent JARNET, Alain BEAUFORT, Isabelle BRULAY, Sandrine BUENAFUENTE, David CLOUVET, Marie-

Thérèse PERRET, Stéphane RAYMOND, Jérôme VAUCHER. <u>Excusés</u>: Ingrid VACLE (procuration à David CLOUVET) Stéphanie MATHON (procuration à Pascale DEGLETAGNE)

Date de convocation: 29 mars 2018

RUDGET DESTAUDANT

Secrétaire de séance : le Conseil Municipal désigne Isabelle BRULAY

Approbation du compte -rendu de la réunion du 06 mars 2018

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 06 mars 2018

Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2017 des différents budgets avec les résultats suivants

BUDGET PRINCIPAL			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	375 278.40	514 222.94	+ 138 944.54
Investissement	202 879.44	115 133.13	- 87 746.31
Restes à réaliser	25 213	9 660	- 15 553

DUDGET RESTAURANT			
(en H.T.)			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	7 561.52	11 078.62	+ 3 517.10
Investissement	0	0	0

BUDGET ASSAINISSEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	16 154.41	17 022.58	+ 868.17
Investissement	1 711.77	10 384.12	+ 8 672.35

BUDGET LOCAL BOURBOUILLON			
(en H.T.)			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	4 455.39	19 514.10	+ 15 058.71
Investissement	25 076.72	14 996.59	- 10 080.13

BUDGET LOT LE CHENE			
(en H.T.)			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	168 748.13	47 318.87	- 117 429.26
Investissement	7 449.12	50 000.00	+ 42 550.88

Le Maire réintègre la salle de conseil et le Conseil Municipal vote les comptes de gestion 2017 des différents budgets avec des résultats identiques à ceux des comptes administratifs.

Affectations des résultats 2017

Le Conseil Municipal, vu les résultats de l'exercice 2017 apparaissant sur les compte de gestion et les comptes administratifs au 31 décembre 2017 des différents budgets, décide les affectations suivantes :

Budget Principal

- > Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 de 138 944.55 €:
- En report à la section d'investissement du budget primitif 2018

Au compte 1068 « affectation du résultat » (recette d'investissement), la somme de **103 299.31** € pour couvrir le déficit d'investissement 2017 de 87 746.31 € plus les restes à réaliser 2017 (9 660 € en recette et 25 513 € en dépenses) soit 15 553 €

- En report à la section de fonctionnement du budget primitif 2018

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement), la somme de **35 645.24** € soit 138 944.55. € (Excédent de fonctionnement 2017) moins 103 299.31 € (affection du résultat)

> Affectation du déficit d'investissement de 87 746.31 €

Au compte 001 « déficit d'investissement reporté » (dépenses d'investissement), la somme de 87 746.31 €

Budget TVA Restaurant

- > Affectation du l'excédent de fonctionnement 2017 de 3 517.10 €:
- En report à la section de fonctionnement du budget primitif 2018

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement) la somme de 3 517.10 €

Budget Assainissement

- > Affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 de 868.17 €:
- En report à la section de fonctionnement du budget primitif 2018

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement) la somme de 868.17 €

- Affectation de l'excédent d'investissement 2018 de 8 672.35 €:
- En report à la section d'investissement du budget primitif 2018

Au compte 001, « excédent d'investissement reporté » (recette d'investissement) la somme de 8 672.35 €

Budget Bourbouillon

- Affectation de l'excédent de fonctionnement 2018 de 15 058.71 €
- En report à la section d'investissement du budget primitif 2018

Au compte 1068 « affectation du résultat » (recette d'investissement), la somme de **10 080.13** € pour couvrir le déficit d'investissement 2018 de 10 083.13 €

- En report à la section de fonctionnement du budget primitif 2018

Au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » (recette de fonctionnement) la somme de **4 978.58** € soit 15 058.71 € (excédent de fonctionnement 2018) moins 10 080.13 € (affectation du résultat)

- > Affectation du déficit d'investissement 2018 de 10 080.13 €:
- En report à la section d'investissement du budget primitif 2018

Au compte 001 « déficit d'investissement reporté » (dépense d'investissement) la somme de 10 080.13 €

Budget lotissement du Chêne (en H.T.)

Affectation du déficit de fonctionnement 2017 de 117 429.26 €:

- En report à la section de fonctionnement du budget primitif 2018

Au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » (dépense de fonctionnement) pour la somme de **117 429.26** €

> Affectation de l'excédent d'investissement 2017 de 42 550.80 €

- En report à la section d'investissement du budget primitif 2018

Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » (recette d'investissement) pour la somme de **42 550 .88** €

Lotissement du Chêne : approbation du devis AXIS Rhône-Alpes / informations diverses

Le Maire rappelle que les travaux du Lotissement du Village sont terminés. 3 lots sont vendus surles 4 proposés et un compromis a été signé pour le dernier lot disponible.

Les travaux du lotissement du Chêne vont pouvoir débuter. Il précise que ce lotissement comportera 5 lots à bâtir et 7 logements sociaux bâtis par LOGIDIA.

Le Maire présente ensuite un devis de la société AXIS – CONSEILS RHONE-ALPES relatif à la mission complète pour la réalisation du lotissement communal Le Chêne

- Plan topographique
- Bornage
- Réalisation du dossier de permis d'aménager
- Piquetage avant travaux
- Mission de maitrise d'œuvre

Montant: 15 061.38 H.T. / 18 073.66 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création du lotissement du Chêne
- approuve le devis de la société Axis- Conseils Rhône Alpes pour un montant de 15 061.38 € HT / 18 073.66
 € TTC
- autorise le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.
- dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2018 du budget Lotissement le chêne

Daniel VERNAY présente le planning des travaux pour l'ensemble de l'opération jusqu'à délivrance des certificats de viabilité.

Le Terrain sera acheté à l'EPF de l'Ain en octobre 2018, pour un début des travaux fin octobre 2018. Les locatifs ne seront pas édifiés avant 20120. La voirie restera provisoire jusqu'à la fin de la construction des pavillons.

Véhicule voirie : devis

Le Maire rappelle que depuis l'embauche de Christophe GUERIN, adjoint technique, il a fallu louer un véhicule nécessaire au bon fonctionnement de ce poste.

Il présente ensuite un devis de la SARL ESPACE AUTO GUICHARD RICHONNIER pour l'achat d'un véhicule d'occasion de type FIAT DUCATO . Ce véhicule permettra à l'employé communal de transporter les différents matériels dont il a besoin pour ses activités.

Montant: 12 350.76 € HT / 14 750.76 € TTC

Le conseil Municipal après avoir débattu, à l'unanimité,

- approuve l'achat d'un véhicule d'occasion
- approuve l'achat de ce véhicule à la SARL ESPACE AUTO GUICHARD RICHONNIER pour un montant de 12 350.76 € HT / 14 750.76 e TTC
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat

Participation citovenne

Le maire explique que la gendarmerie propose une action intitulée « Démarche de participation citoyenne » qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune en les associant à la protection de leur environnement. La Gendarmerie se propose de venir présenter ce dispositif lors du prochain conseil municipal.

Signature vente de terrain en l'absence du Maire – Lot n°3

Le Maire rappelle la délibération du 02 mai 2017 fixant la vente des lots du lotissement le Village.

Il rappelle ensuite la délibération du 17 novembre 2017 autorisant M le Maire à signer le compromis et l'acte de vente auprès de l'étude de Maître GUERIN PEROZ, notaires à Mézériat et désignant Mme Pascale DEGLETAGNE pour remplacer le Maire en cas d'empêchement.

Le Maire explique que la vente du lot n° 3 à M et Mme THO sera passée le 26/04/2018

Il propose au conseil municipal de désigner M Daniel VERNAY pour remplacer Mme DEGLETAGNE en cas d'empêchement le jour de la signature de l'acte de vente.

Le conseil municipal, après avoir débattu, à l'unanimité,

- désigne M Daniel VERNAY pour remplacer Mme DEGLETAGNE en cas d'absence de celle-ci lors de la vente du lot n°3 à M et Mme THO.

Demandes d'autorisation d'Urbanisme

SCI ALTI: Permis de construire pour 2 habitations – La Mitaine

RAYNARD: modification ouverture – Les Gariannes

RUDE : pose de velux – Les Gariannes

Informations de la municipalité

- Communauté de Communes de la Dombes : choix des compétences
- Le Maire explique que suite à la fusion des3 communautés de communes, il est nécessaire d'uniformiser les statuts et de s'accorder sur les compétences qui seront exercées. Chaque commune membre devra se prononcer sur ces compétences.
- Commission environnement : travail sur l'implantation d'une nouvelle déchèterie en remplacement de la déchèterie actuelle.
- Rythmes scolaires: en attente de la réponse de l'Inspection Académique
- <u>Cantine</u>: information sur les difficultés de règlement d'une famille / Renouvellement de la présidence
- Fleurissement : les graines ont été semées.
- ➤ Référent ambroisie : Le Conseil municipal désigne Marc RIGOLLET et David CLOUVET
- > <u>SIeA</u>: l'Assemblée Général e s'est déroulé le 16/03. : Débat d'Orientation Budgétaire / Fibre optique.
- Bibliothèque : problème avec les horaires d'ouverture au public
- Voirie : information sur la réfection de la tranchée rue de Village / Formation certiphyto / réception du matériel de désherbage alternatif.
 - La prochaine réunion de la commission voirie se déroulera le 27/04 à 9h30
- La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 03/05/2018